

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 9 mai 2019

Objet : Demandes d'accès

N/Réf. : 1847 00/2019-2020.039 / 041 / 042

Nous donnons suite à votre correspondance reçue le 16 avril dernier pour recevoir copie de documents que vous décrivez comme suit :

Demande 2019-2020.039 :

- « Provide copies of all communications (including e-mails) with the Coalition Quebecoise pour le Contrôle du Tabac (CQCT) since April 1, 2014 » (*sic*).

Demande 2019-2020.041 :

- « Provide copies of all documents prepared for meetings with the Coalition Quebecoise pour le Contrôle du Tabac (CQCT) and any documents (meeting notes or summaries, briefing notes, memos, directives, etc.); following up from those meetings, since April 1, 2014 » (*sic*).

Demande 2019-2020.042 :

- « Provide a list of any funding provided to or contracts with the Coalition Quebecoise pour le Contrôle du Tabac (CQCT) and a copy of any contracts/agreements/MOUs, since April 1, 2014 » (*sic*).

... 2

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant aux demandes d'accès 2019-2020.039 et 2019-2020.041 que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 29, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi. Aussi, certains renseignements ne sont pas visés par votre demande en vertu de l'article 9 alinéa 2 de la Loi puisqu'il s'agit d'ébauches.

De plus, nous regrettons de vous informer que nous n'avons repéré aucun document répondant à votre demande d'accès 2019-2020.042.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé
Martin Simard

p. j.